



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 71911

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset interpelle Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications des infirmières libérales relatives aux difficultés croissantes qu'elles rencontrent dans l'exercice de leur profession. Elles mènent actuellement un mouvement de grève en refusant de prendre en charge les demandes de soins à domicile des personnes âgées et des handicapés. Elles dénoncent ainsi la pénurie d'infirmières en milieu rural, les dysfonctionnements des caisses d'assurances maladie, l'inorganisation des services d'aides aux personnes âgées. Pour ces raisons auxquelles s'ajoute le blocage de leurs honoraires depuis quatorze ans, la profession déclare ne plus être en mesure de dispenser à la personne âgée les soins de qualité qu'elle souhaiterait lui apporter. Pourtant, les infirmières sont les maillons indispensables à la chaîne du maintien à domicile. Par leur intervention quotidienne, elles constituent les interlocuteurs privilégiés des familles et contribuent par leur travail à la politique de maintien de la personne âgée et handicapée dans son lieu de vie. Dans ces conditions, il lui demande de faire connaître ses intentions sur les actions qu'elle envisage de mener pour améliorer les conditions d'exercice des infirmières libérales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71911

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 241